Entreprise

PAYS DE LA LOIRE

MOBIL'PLUS

SÉCURISER LE RECRUTEMENT, L'INTÉGRATION ET **LA MOBILITÉ** DE SON **COLLABORATEUR**

Mobil'Plus
qu'est-ce que c'est ?

Vous avez besoin d'un nouveau collaborateur rapidement ou de faire évoluer les compétences d'un collaborateur déjà en poste ?
Recrutez-le dès à présent, complétez ses compétences avec un parcours de formation sur-mesure, dans votre entreprise.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés du champ d'intervention d'Opco EP.

- **Recrutement d'un collaborateur**
  Salariés **en CDI** recrutés depuis **moins de 6 mois**.
- **Mobilité interne**
  Salariés en CDI changeant de poste.

2 Modalités

- La durée maximale du parcours est de 200 h.
- Après la signature de son CDI, le nouveau salarié dispose de :
  - **6 mois pour débuter** sa formation ;
  - **12 mois** au plus tard pour la **terminer**.
- Pour le collaborateur déjà en poste, **6 mois maximum** pour **réaliser la formation**.

3 Contenu

Un accompagnement méthodologique et financier est proposé via une offre modulaire :

1. **En amont :** le dispositif Prestation conseil en ressources humaines (PCRH) peut être mobilisé sur les volets recrutement/intégration/transmission de savoirs pour structurer votre démarche ;
2. **Pendant :** votre conseiller vous accompagne dans la construction d'un parcours sur-mesure[1] : formation interne, action de formation en situation de travail (AFEST), formation externe (dans la limite de 10% du parcours) ;
3. **En aval :** vous bénéficiez d'une évaluation de la démarche.

4 Financement

- PCRH : 100% financée (dans la limite des fonds disponibles).
- Formation interne : prise en charge forfaitaire de 15 € de l'heure.
- Formation externe : prise en charge au réel, dans la limite de 50 € de l'heure.

5 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** :

opcoep.fr/mon-conseiller

Plus d'informations :
opcoep.fr

(1) dans le respect des décisions paritaires d'Opco EP

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

Opco EP - Mobil'Plus - Entreprise - Pays de la Loire - MAJ 04/03/2025 – Crédits photo : Fotolia